



Le 18 juillet 2023,

**Cellule d'écoute « espace parole »  
Lettre de mission – mai 2023**

**Contexte**

La Commission d'Étude a achevé ses travaux avec la publication de son rapport le 30 janvier dernier. Les personnes éventuelles qui auraient un témoignage à livrer au sujet de Jean Vanier, de Thomas Philippe ou plus généralement en relation avec des situations d'emprise et d'abus sexuels dans le contexte particulier décrits par le rapport de la Commission d'Étude doivent, si elles le désirent, disposer d'un lieu d'écoute distinct des structures opérationnelles de L'Arche.

**Objectif**

La cellule est une instance de « première écoute ». Ses objectifs sont :

- d'offrir un espace permettant aux personnes s'adressant à elle d'être entendues,
- de recueillir confidentiellement les témoignages qui lui sont adressés,
- de proposer une orientation.

La cellule n'est pas une instance d'accompagnement dans la durée, mais elle peut, le cas échéant, orienter les personnes qui s'adressent à elle vers le soutien le plus approprié ou vers d'autres instances (y compris dans l'espace catholique, tel que par exemple la Commission Reconnaissance et Réparation, et dans l'espace judiciaire).

La cellule d'écoute est indépendante. Elle garantit l'anonymat des personnes qui s'adressent à elle ainsi que la confidentialité des échanges. Afin d'assurer une indépendance vis-à-vis des instances de L'Arche, la cellule est animée par des personnes extérieures à L'Arche ou sans responsabilité opérationnelle au sein de l'organisation.

Si la personne entendue par la cellule d'écoute le souhaite et le demande, cette cellule peut transmettre aux responsables de L'Arche Internationale un message ou une demande de sa part.

Cette cellule se distingue de la cellule « je signale » par le fait que cette dernière ne traite que de situations en cours ou récentes et n'a pas vocation à recueillir des témoignages au sujet de Jean Vanier, de Thomas Philippe, ou plus généralement en relation avec des situations d'emprise et d'abus sexuels dans le contexte particulier décrit par le rapport de la Commission d'Étude.

**À qui s'adresse cette cellule d'écoute ?**

Cette cellule d'écoute s'adresse aux personnes qui auraient un témoignage à livrer au sujet de Jean Vanier, de Thomas Philippe ou plus généralement en relation avec des situations d'emprise et d'abus

sexuels à L'Arche dans le contexte particulier décrit par le rapport de la Commission d'Étude, qu'elles soient ou non membres de L'Arche aujourd'hui.

### **Confidentialité**

Les échanges conduits par les membres de la cellule sont strictement confidentiels. Tous les documents d'appui seront accessibles uniquement aux membres de la cellule. S'ils sont amenés à le faire, les membres de la cellule partageront des informations uniquement en accord avec les personnes concernées et dans les conditions d'anonymat requises.

Les demandes adressées à la cellule le seront principalement par les adresses mails suivantes :

- En français : [espaceparole2@gmail.com](mailto:espaceparole2@gmail.com)
- En anglais ou en toute autre langue : [givingvoice2@gmail.com](mailto:givingvoice2@gmail.com)

### **Personnes de référence**

Un membre de l'équipe de direction de L'Arche Internationale est la personne de référence des membres de la cellule. Son rôle consiste à assurer le lien entre la cellule et les instances de L'Arche. Il n'a pas accès aux informations détenues par les membres de la cellule d'écoute.

À l'initiative des membres de la cellule d'écoute, il pourra recueillir cependant des informations ou des demandes de la part des personnes entendues par la cellule, pour que celles-ci soient convenablement relayées et instruites par les instances de direction de L'Arche Internationale.

En l'absence de responsables internationaux, le Conseil de Surveillance de L'Arche Internationale assure en dernière instance l'intégrité du dispositif et son bon fonctionnement.